

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 03 décembre (03/12/2019)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,  
Mme Colette ROLLET, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE **Adjoint**,  
M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, Mme Marie CASTRO, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Christine HEMERY (représentée par Monsieur le Maire), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Maryse BAULU), **Adjoint**,  
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Sabine AUGÉ), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur VALETTE est nommé secrétaire de séance

**PROCES VERBAL DE LA**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 03 décembre 2019 à 18h30**

Ordre du jour :

|                                                                                                                        |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>DIVERS</b>                                                                                                          | <b>3</b>  |
| 1. Dispositif Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée – approbation du contrat cadre de la Commune de Moissac | 3         |
| <b>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOISSAC DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS</b>                             | <b>20</b> |
| 2. Election des représentants de la Commune au Syndicat Mixte Eaux Confluences                                         | 20        |

**QUESTIONS DIVERSES**

Interventions des conseillers municipaux :

M. Le Maire : Avant de commencer M. Le Maire rappelle qu'il y a une délibération concernant le dispositif bourg-centre. Le dossier a été présenté la semaine précédente en copil. Mais auparavant, il souhaiterait ajouter une délibération sur table afin de désigner les représentants de la ville de Moissac dans les organismes extérieurs, en l'occurrence les représentants de la ville dans les nouveaux syndicats des eaux issus du regroupement du SIEPA du syndicat des eaux de Garganvillar et de celui de Castelsarrasin Il y a besoin de désigner des représentants à cette entité pour qu'elle puisse voir le jour officiellement suite au décret que fera passer M. Le Préfet pour entériner sa création. Il s'agit de voter pour ces représentants et M. Le Maire demande s'il y a des oppositions à faire passer cette délibération après la première qui devait les occuper ce jour. Aucune opposition n'étant faite, la délibération sera présentée en suivant.

## DIVERS

01 – 03 décembre 2019

### **1. Dispositif Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée – approbation du contrat cadre de la Commune de Moissac**

Rapporteur : Monsieur Le MAIRE.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations WCP/2016-DEC/11 .20 et WCP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ;

**Vu** les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021 ;

**Vu** la délibération du Conseil Syndical du PETR Garonne-Quercy-Gascogne n006/2018-1 en date du 15 juin 2018 approuvant le contrat régional 2018-2021 ;

**Vu** la délibération n° CD20180627 29 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 27 juin 2018 approuvant les principes généraux des Contrats Territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 18 novembre 2019 relative à la politique Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée – Approbation du contrat cadre de la commune de Moissac ;

**Considérant** que l'enjeu de cette politique est de favoriser l'attractivité des communes jouant un rôle de centralité sur leur territoire intercommunal grâce à la mise en place d'un bouquet de dispositifs selon une approche transversale ;

**Considérant** que le contrat cadre de la commune de Moissac s'inscrit dans une dynamique de développement et de valorisation en cohérence avec les orientations de la Communauté de Communes, du Département et de la Région ;

**Considérant** que le contrat de Moissac a été approuvé lors de la réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le lundi 25 novembre 2019 à Montauban ;

#### Interventions des conseillers municipaux :

M. Le Maire : Rappelle qu'un dossier de dispositif bourg centre Occitanie avec la Région était en cours d'élaboration, cela suppose beaucoup de travail avec différentes structures dont la Région et il était prévu d'avoir un ultime comité de pilotage avec celle-ci pour finaliser le dossier de manière à ce qu'elle puisse le prendre en charge et le voter lors de sa prochaine commission paritaire en décembre. Cela a été un peu long à obtenir. Ce comité de pilotage a pu se faire la semaine dernière. Ils sont allés présenter le dossier à Montauban le 25 novembre à la maison de la région, il a été accepté par la commission. Plusieurs communes étaient présentes, Montech et la Ville Dieu du temple. Ces trois dossiers ont été agréés par la Région et seront présentés à la commission paritaire de celle-ci le 13 décembre. On leur a dit qu'ils auraient pu le voter avant le COPIL, ils ont respecté l'ordre et vont donc présenter le dossier ce jour au conseil municipal sachant qu'ils ont reçu l'essentiel des documents qui reposent sur beaucoup de choses faites et travaillées dans le cadre du contrat de ville, dans le cadre de la rénovation urbaine, de choses qui se font déjà à Moissac et qui sont en partie regroupées dans les propositions faites pour ce dispositif. Les observations faites par la commission le 25 lors de la présentation du dossier étaient plutôt favorables et il y a même eu des félicitations sur certains sujets ce qui est rassurant même si cela ne change pas grand-chose. A priori il n'y a pas

d'obstacles à l'approbation de ce contrat par la Région, la Communauté de communes doit aussi se prononcer et elle l'a fait favorablement sur ce document lors de son dernier conseil le 18 novembre.

Monsieur le Maire donne la parole à Aude CANCE.

Mme CANCE : fait une présentation « powerpoint ».

Conseil municipal

13 décembre 2019

### Contrat Cadre Bourg Centre Moissac



## DISPOSITIF BOURG CENTRE

### CE QUE C'EST

= dispositif contractuel régional

= définit la **stratégie de la ville en cohérence avec Terres des Confluences (PADDi)**,  
à court terme (**2019-2021**), moyen et long terme

= s'appuie un diagnostic 360, sur la définition des enjeux et les ambitions de la ville

Mme CANCE : Il s'appuie sur un diagnostic à 360° qui avait été travaillé lors du contrat de ville. Ce diagnostic contient environ 45 pages.

### MODE D'EMPLOI

= liste l'ENSEMBLE des actions même celles qui ne sont pas subventionnables

(dans le cas de Moissac, reprise des actions ANRU issues de la Politique de la Ville, GSO...)

Mme CANCE : Il contient donc des petits projets de fonctionnement ainsi que des grands projets d'investissement. Cela permet de comprendre l'orientation globale des actions sur le long terme.

= consulte les différents acteurs (citoyens, associatifs, techniciens et élus, financeurs potentiels).

Mme CANCE : C'est une démarche qui s'est appuyée sur de la consultation, le projet bourg centre a été présenté au conseil citoyen, à des associations concernées par le projet, à des techniciens, et à des élus et des financeurs.

= sur le court terme, **la ville doit pouvoir financer les actions sélectionnées.**

## DISPOSITIF BOURG CENTRE

### UNE APPROCHE PARTENARIALE IMPORTANTE

- Territoriaux (signataires) : Région, Département, PETR (coordinateur et montage financement européen), EPCI

Mme CANCE : C'est un travail qui est long car très transversal donc il rassemble les signataires de ce contrat d'où les différents COPIL qui ont été mis en place et les différents COTEP également, région, département (PETR) et Terres des Confluences.

- Financeurs publics spécialisés (lgt/commerce) : EPF, EPARECA, CDC, ANAH, et bailleurs sociaux...
- Partenaires conseils/experts : DDT, CCI, CMA, Tarn-et-Garonne Tourisme, Syndicat Mixte Rivière Tarn, VNF...



## DISPOSITIF BOURG CENTRE

### SUR LA REGION

= 450 communes éligibles, 297 dossiers déposés ou en cours

Mme CANCE : certaines collectivités ont juste déclaré à la région qu'elles allaient déposer des dossiers à terme.

### SUR LE PETR GARONNE-QUERCY-GASCOGNE

= 23 communes éligibles, 13 sont passées en commission permanente en région,  
3 vont l'être suite à l'accord du COPIL du 25 novembre 2019 :  
Montech, Moissac, La Ville Dieu du Temple



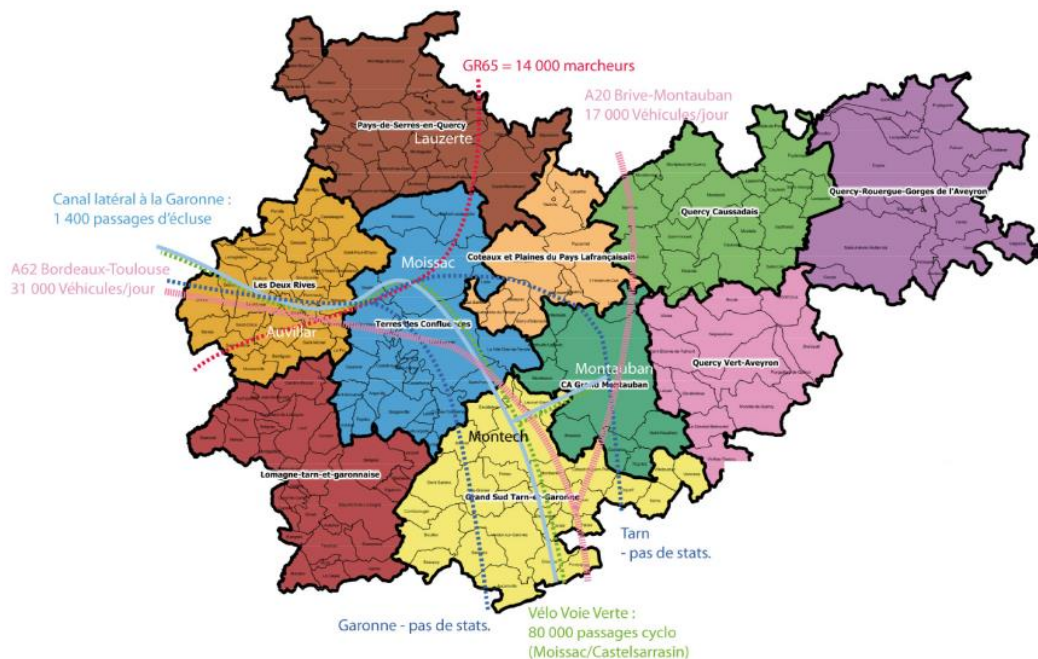
## Diagnostic express

- 1 - Un emplacement géographique très favorable  
= Axe Toulouse /Agen Bordeaux - Quercy/Gascogne

Mme CANCE : précise que l'axe autoroutier est très fréquenté : 31 000 véhicules par jour sur l'axe Toulouse-Bordeaux et au croisement de plusieurs chemins qu'ils soient à mobilité douce ou routier.

- 2 - Une singularité : un **bipôle Castelsarrasin-Moissac unique**  
en Occitanie

Mme CANCE : 2 collectivités de plus de 10 000 habitants à quelques km l'une de l'autre est une situation que l'on ne retrouve pas ailleurs et qui pose des questions quand on parle de centralité au sein d'un dossier bourg centre.



| Offre        | Note |                                                                                                    |
|--------------|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accès        | ++++ | routier/ SNCF / cheminement doux multiple                                                          |
| Habitat      | ---  | Dégradé / inadaptée vs demande famille - pers. âgées seules = vacance                              |
| Emploi       | --   | 69% présentiel ; arbo. et tourisme saisonniers. Faible VA.                                         |
| Economie     | +/-  | opportunité géo ; excellence arbo, labels touristiques, opportunités pour reprise artisans         |
| Centre-ville | +/-  | patrimoine, Tarn. – déséquilibré ZAE – commerces cv (1 600 m2 de Grandes surfaces / 1000 hb) ; QPV |
| Culture      | ++++ | saison culturelle, festival, biblio/musique, cinéma                                                |
| Loisirs      | ++++ | sports 360°, 180 assos.                                                                            |
| Sécurité     | +++  | caméra+ RH ; bonnes stats.                                                                         |

**Mme CANCE** : la sécurité dont les chiffres seront donnés le lendemain et qui ont bénéficiés de nombreux efforts de la collectivité ces dernières années.

|                     |     |                                                             |
|---------------------|-----|-------------------------------------------------------------|
| Patrimoine/ paysage | +++ | labellisés et qualitatifs; entretien coûteux                |
| Santé               | ++  | hôpital + réseau libéral mais départ retraites généralistes |

**Mme CANCE** : Les points de vigilance sont la santé, Moissac ayant la chance d'avoir un hôpital mais on sait qu'il y aura des départs en retraite à anticiper. Sur le plan économique, il y a de véritables opportunités mais qui sont à stimuler. Sur le centre-ville il y a encore des opportunités mais des points de vigilance autour des équilibres entre les zones d'activité économique et les commerces de centre-ville. Enfin sur la mobilité, la qualité du paysage pénalise un peu la ville, le fait d'avoir des coteaux freinent les déplacements doux puisqu'il faut pouvoir monter les coteaux, mais aujourd'hui il peut y avoir des systèmes pouvant offrir des solutions. Il y a aussi le fait que c'est une commune de 86 km2, c'est à dire extrêmement étendue ce qui fait que la voiture a une place prépondérante sur la ville. Le point de vigilance qui apparait fortement dans la stratégie est l'habitat qui est fortement dégradé dans le quartier prioritaire centre-ville et un emploi tourné vers la sphère présentielle générant une faible valeur ajoutée.

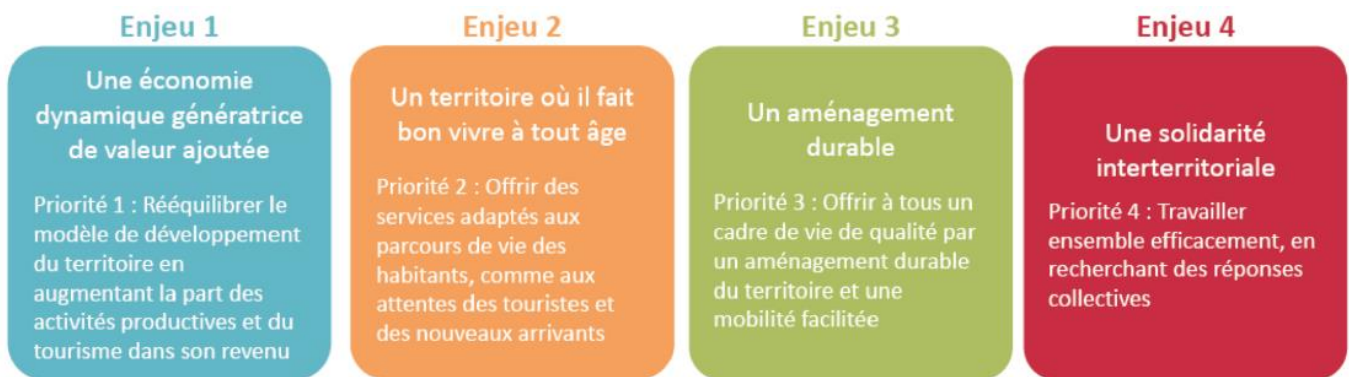
|           |     |                                                              |
|-----------|-----|--------------------------------------------------------------|
| Education | +++ | Bien dimensionné et diversifié                               |
| Mobilité  | +/- | cheminement doux avec discontinuité; relief implique voiture |
| Fiscalité | --  | effort fiscal = 1,32 (sup. strate)                           |



# Stratégie de développement et de valorisation

Cohérent PADDi (Projet d'aménagement et de développement durable intercommunal)

Mme CANCE : voté en juillet et qui définit les grands axes de développement sur le moyen terme



Mme CANCE : pour préserver des équilibres sur l'ensemble du territoire.

## Croissance démographique

### 1 - Attirer 2 500 habitants d'ici 2035, notamment en centre-ville :

- objectif de croissance de l'ordre de 9 000 à 10 000 habitants sur l'interco. = taux de croissance annuel moyen de l'ordre de + 1,3% par an.

Mme CANCE : Pour comparer, une ville comme Montech est positionnée à 2% de croissance annuelle ce qui est une croissance galopante mais c'est un phénomène de métropolisation que l'on retrouve sur ce territoire mais à moindre échelle donc 1.3 c'est une croissance exponentielle, cela s'accumule donc pour Moissac et cela se traduit pour 2035 d'une augmentation de 2 500 habitants.

### Segments :

- des seniors car les services actuellement en place correspondent à leurs attentes
- des actifs et leur famille, consommatrices et usagers des équipements publics

Mme CANCE : il est nécessaire d'en développer.

- des jeunes couples
- 2 - Requalifier le centre-ville pour y créer une mixité sociale :

Mme CANCE : pointé comme étant un secteur fragile et il est nécessaire d'y réinjecter de la mixité sociale d'où le contrat de ville sur lequel s'appuie aussi le contrat bourg centre.



c'est objectif du contrat de ville qui vise à faire des **deux quartiers prioritaires** de Moissac des quartiers d'excellence, grâce aux actions sur :

- \* l'habitat/cadre de vie,
- \* la cohésion sociale
- \* l'emploi

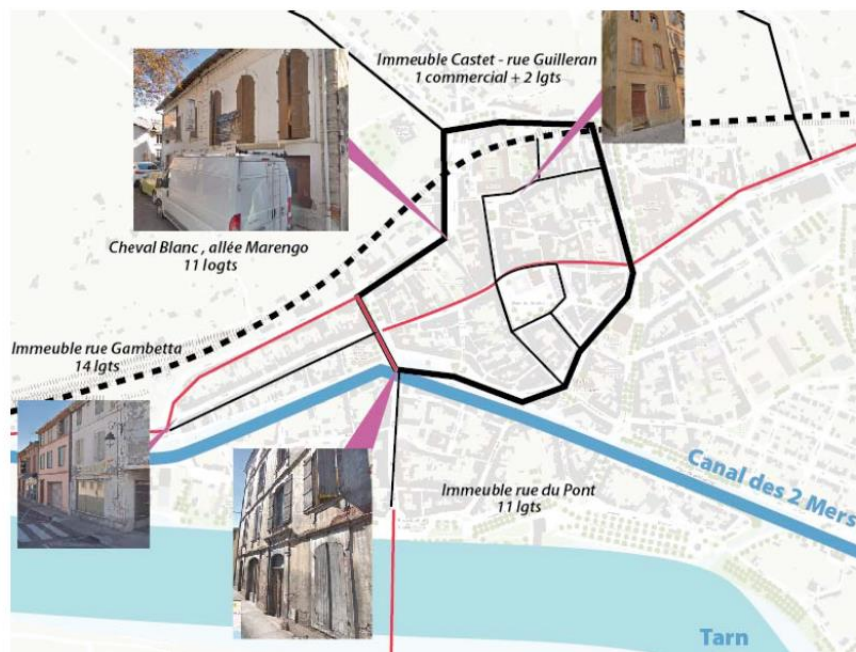
## Traduction stratégique

### Sur le périmètre centre historique :

- 1 : Résorber l'habitat dégradé en centre-ville – et adapter l'habitat à la demande
- 2 : Renforcer la vocation du Centre-Ville comme polarité commerciale et touristique

### Sur l'ensemble des secteurs urbains :

- 3 : adapter la ville aux attentes de demain
- 4 : créer / renforcer les équipements publics pour attirer des populations plus jeunes



| Objectifs                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Recycler et rénover l'habitat ancien dégradé                                                                           |
| Limiter le phénomène de location des logements indignes                                                                |
| Valoriser le patrimoine architectural qu'offre la ville (hôtels particuliers, villas des années 30) détecté par l'AVAP |
| Valoriser l'image des maisons de ville, aujourd'hui peu demandée par les nouveaux habitants                            |
| Retrouver des pauses végétalisées au sein de la ville                                                                  |

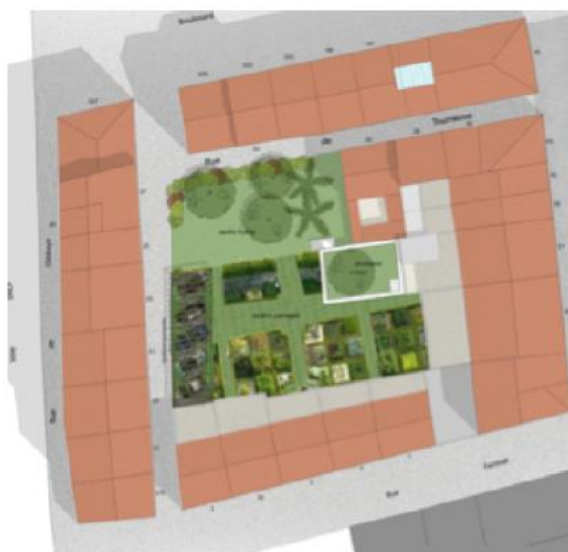
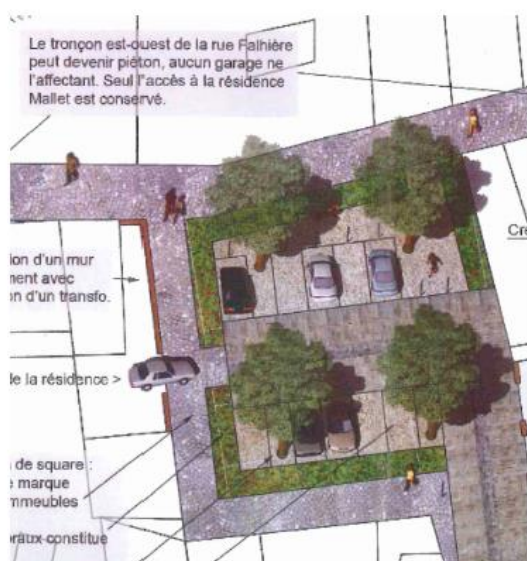


Mme CANCE : ainsi c'est principalement offrir pour les personnes âgées des appartements de petite taille puisque l'offre moissagaise à la particularité d'avoir des grands appartements T4 et T5, par contre les seniors venant des secteurs ruraux pour s'installer en centre-ville cherchent des surfaces plus petites avec des commodités à proximité, d'où une opération autour du « cheval blanc » très bien positionné en périphérie des QPV et du recyclage, dans le cas présent il s'agit d'une destruction et une reconstruction avec un projet de 11 logements. Des actions également à proximité de la ville avec un local commercial en rez-de-chaussée et deux logements en étage, ainsi qu'un travail sur 2 immeubles situés en entrée de ville avec de grosses capacités rue du pont de 11 logements et rue Gambetta de 14 logements. L'objectif est de limiter les logements indignes à savoir que construire n'est pas la seule solution, on peut aussi exercer des actions



coercitives comme le permis de louer, et des contrôles qui ont commencés à voir le jour sur la ville. Un autre moyen de valoriser tout le volet habitat et attirer de nouvelles populations sur le secteur étant les opérations et la poursuite des opérations OPAH sur le secteur prioritaire mais aussi sur l'intégralité de la ville par des dispositifs régionaux. Un travail aussi pour valoriser, par de la communication, les maisons de ville très nombreuses à Moissac et lancer des études qui permettront aussi de créer des espaces verts, des jardins, car c'est une préoccupation nationale d'aérer les villes dans les périodes de réchauffement climatique tel que cela existe aujourd'hui.

## Adapter l'habitat à la demande / espace public/privé végétalisé



Mme CANCE : Il s'agit de la rénovation de l'îlot Falhières avec création d'espaces végétalisés, de place de parking suite à la destruction d'immeubles. Sur ce dossier bourg centre on enclenche des réflexions pouvant durer 10/15 ans mais il faut les enclencher à un certain moment pour qu'elles voient le jour. Ici c'est une étude et une autre pourrait être relancée autour de l'îlot Tourneuve et se pose les questions suivantes : Est-ce éligible ? Nécessaire ? Important ? Faisable ? De travailler sur un îlot se trouvant à proximité de la voie ferrée au sud exactement entre l'Abbaye et le prieuré (rue Guilleran) qui est très dense en habitat.

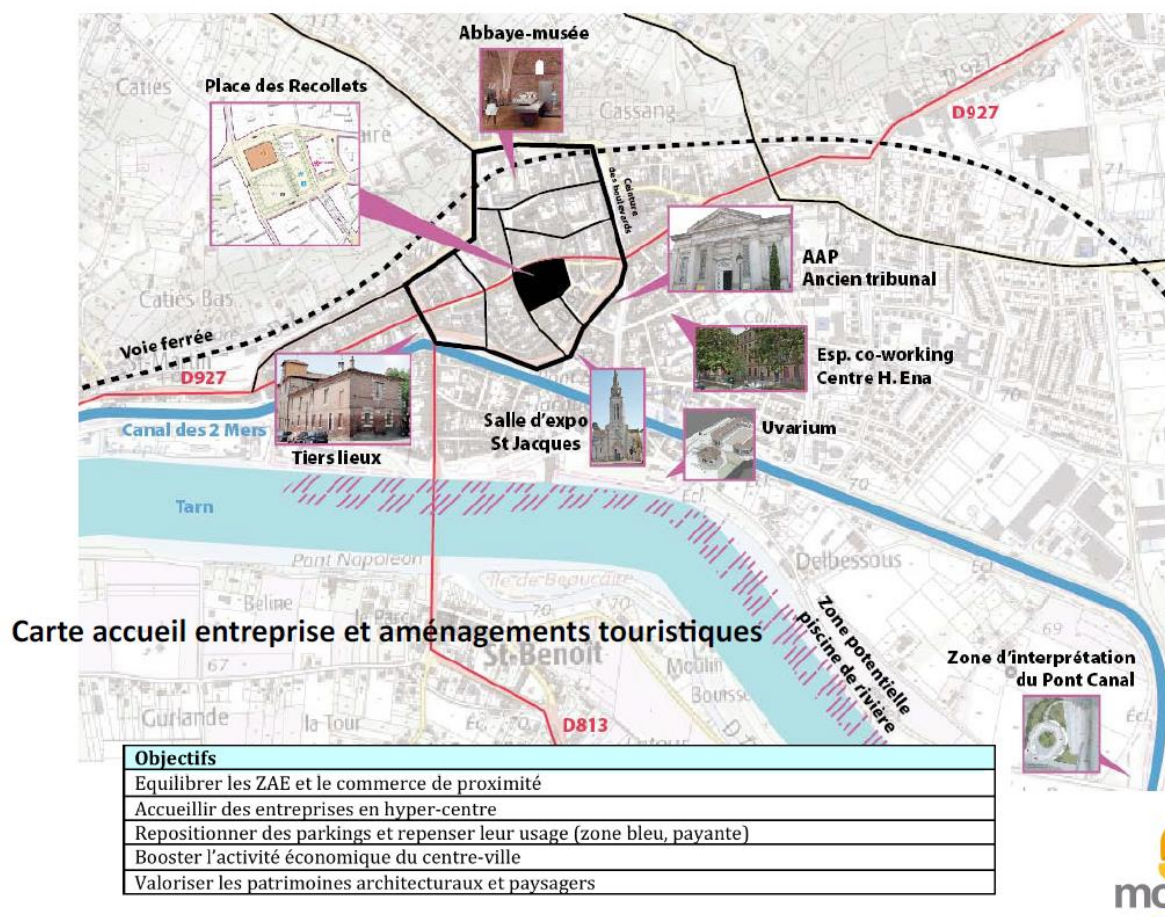
### Traduction stratégique

#### Sur le périmètre centre historique :

- 1 : Résorber l'habitat dégradé en centre-ville – et adapter l'habitat à la demande
- 2 : Renforcer la vocation du Centre-Ville comme polarité commerciale et touristique

#### Sur l'ensemble des secteurs urbains :

- 3 : adapter la ville aux attentes de demain
- 4 : créer / renforcer les équipements publics pour attirer des populations plus jeunes



Mme CANCE : Deuxième point renforcer la vocation centre-ville comme polarité commerciale et touristique, on retrouve un certain nombre de projets listés dans la feuille de route Grands sites Occitanie notamment, l'Abbaye - musée, au sud la zone d'interprétation du pont canal sur lequel VNF souhaite intervenir. L'aménagement de l'Uvarium qui a été copiloté par la ville et par le CAUE.

Sur du plus court terme, transformation de l'église St Jacques en salle d'exposition. L'installation d'un tiers lieu dans l'ancien collège des doctrinaires qui verra le jour dès début 2020 et le lancement d'un appel à projet sur l'ancien tribunal car l'étude menée au sein de l'ANRU n'a pas débouché sur une application très concrète mais a débouché sur les chiffrages nécessaires pour la sauvegarde du bâtiment. Elle finira par un sujet hautement stratégique car c'est l'hyper cœur de ville, c'est la question de la place des récollets où pourrait être lancée une consultation citoyenne pour envisager des espaces végétalisés, un lieu de promenade plus développé pour parent/ enfant, il est envisageable également de faire des bâtiments supplémentaires L'idée étant de lancer la consultation sur du court terme pour avoir des chiffrages et aussi les bonnes pratiques qui se font dans les autres villes.

Mme CANCE souhaite revenir sur une chose pour synthétiser l'ensemble des projets sur une vaste berge, il serait aussi imaginable d'installer une piscine de rivière pour l'instant des analyses en situation ont été faites mais il y a une problématique en matière de profondeur d'eau, de conflit d'usage car le Tarn est très fréquenté par beaucoup d'acteurs (c'est une chance pour Moissac, cela fait partie de ses atouts). Cependant cela serait une offre d'équipement intéressante à proximité des deux QPV.

## 2 - Renforcer la vocation du Centre-Ville comme polarité commerciale et touristique

EQUILIBRE ZAE /CV via PLUI

### ACTIONS SUR L'IMMOBILIER COMMERCIAL :

Resserrer le parcours marchand  
Fusionner les surfaces  
Pédagogie sur les loyers  
Conciergerie/concept-store

### MARCHE DE PLEIN VENT :

Prospection / Animation / Promotion

### ANIMATION COMMERCIALE

### APPLICATION NUMERIQUE MUTUALISEE

### STRATEGIE STATIONNEMENT

### PROMOTION CENTRE-VILLE



**Mme CANCE** : Sur la polarité commerciale, la priorité est de s'assurer des équilibres entre les zones d'activité commerciale et le centre-ville en travaillant le plan local d'urbanisme intercommunal. Sur l'immobilier qui est un sujet très complexe et qui s'étale sur des décennies, il est possible de s'inspirer sur la ville de Cahors qui a enclenchée des réflexions très importantes sur ce sujet, le cabinet ayant travaillé pour le contrat de ville a proposé à la ville une feuille de route intéressante et qui se retrouve sur beaucoup de villes, c'est le fait de resserrer le parcours marchand du fait de la réduction du nombre de commerce qui est un phénomène national, de fusionner les boutiques car il y a beaucoup de petites boutiques à Moissac de 30 m2, il sera probablement nécessaire à terme de les faire fusionner pour donner des boutiques qui correspondent mieux aux exigences des enseignes soit des Indépendants soit des franchisés. Un travail auprès des bailleurs, c'est également un problème national, il y a des loyers de boutique qui en France sont beaucoup trop élevés par rapport au modèle économique que peuvent porter les boutiques de centre-ville. Il faut expliquer que le modèle du commerce d'il y a 30 ans n'est plus actuel et les marges ne sont plus les mêmes. Il faut également travailler sur l'acquisition d'un local pour y créer une conciergerie et accueillir un concept- store en semaine. Pour le marché de plein vent, des prospections pour de nouveaux entrants seraient intéressantes à mettre en œuvre, recréer de nouvelles animations et s'engager dans une politique de promotions plus actives puisque la concurrence entre les villes s'est accentuée très clairement, celles-ci souhaitant s'appuyer de plus en plus et sur les marchés de plein vent et sur les marchés couverts d'où les investissements importants mis à Cahors et à Agen. De l'animation commerciale en synergie avec les associations de commerçants. Le développement d'une implication numérique mutualisée entre tous les commerçants serait intéressant et affiner la stratégie de stationnement même s'il y a eu déjà beaucoup de modalités de stationnement et de parking mis en œuvre depuis quelques années avec la zone bleue qui satisfait plutôt bien les commerçants. Poursuivre la promotion du centre-ville.

## Traduction stratégique

### Sur le périmètre centre historique :

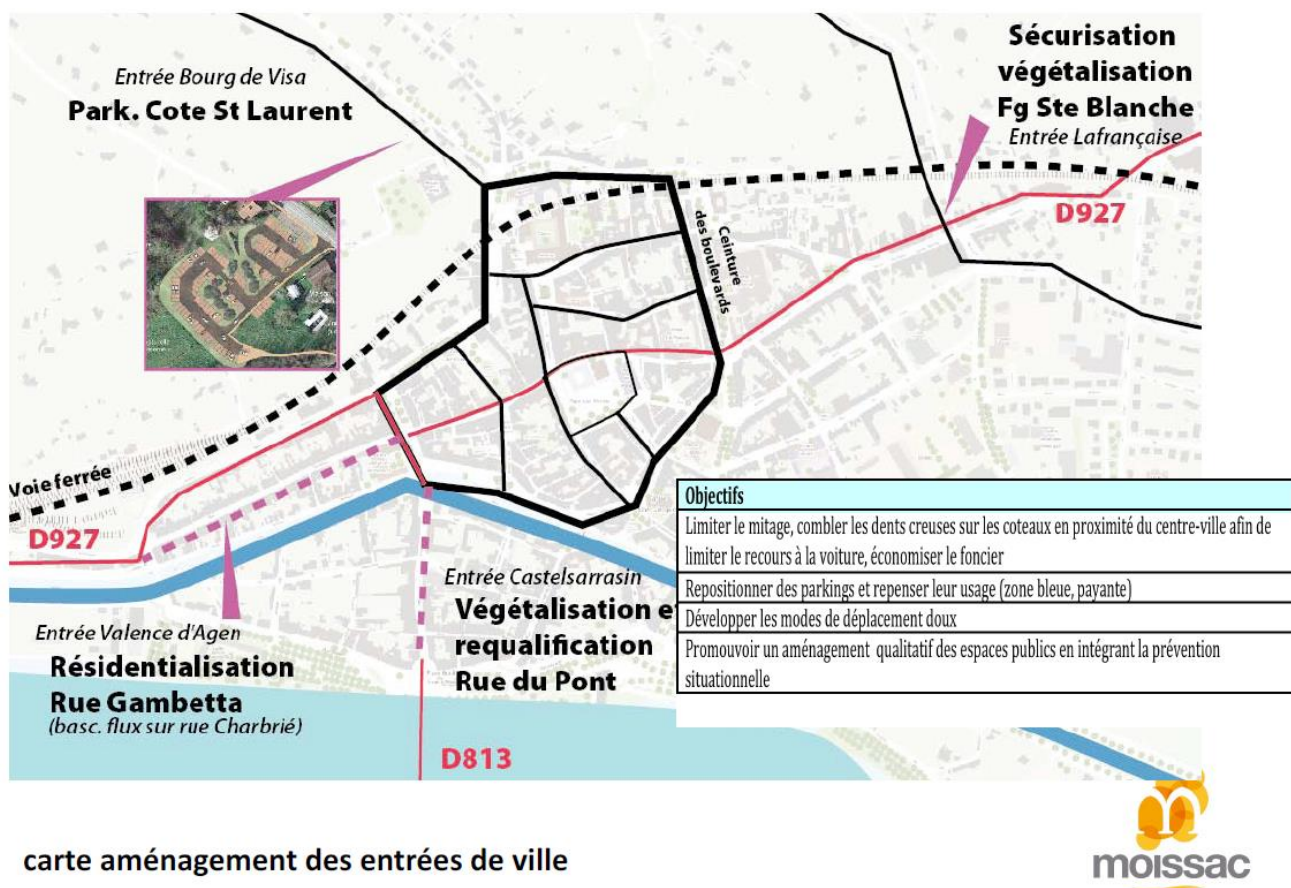
- 1 : Résorber l'habitat dégradé en centre-ville – et adapter l'habitat à la demande
- 2 : Renforcer la vocation du Centre-Ville comme polarité commerciale et touristique

### Sur l'ensemble des secteurs urbains :

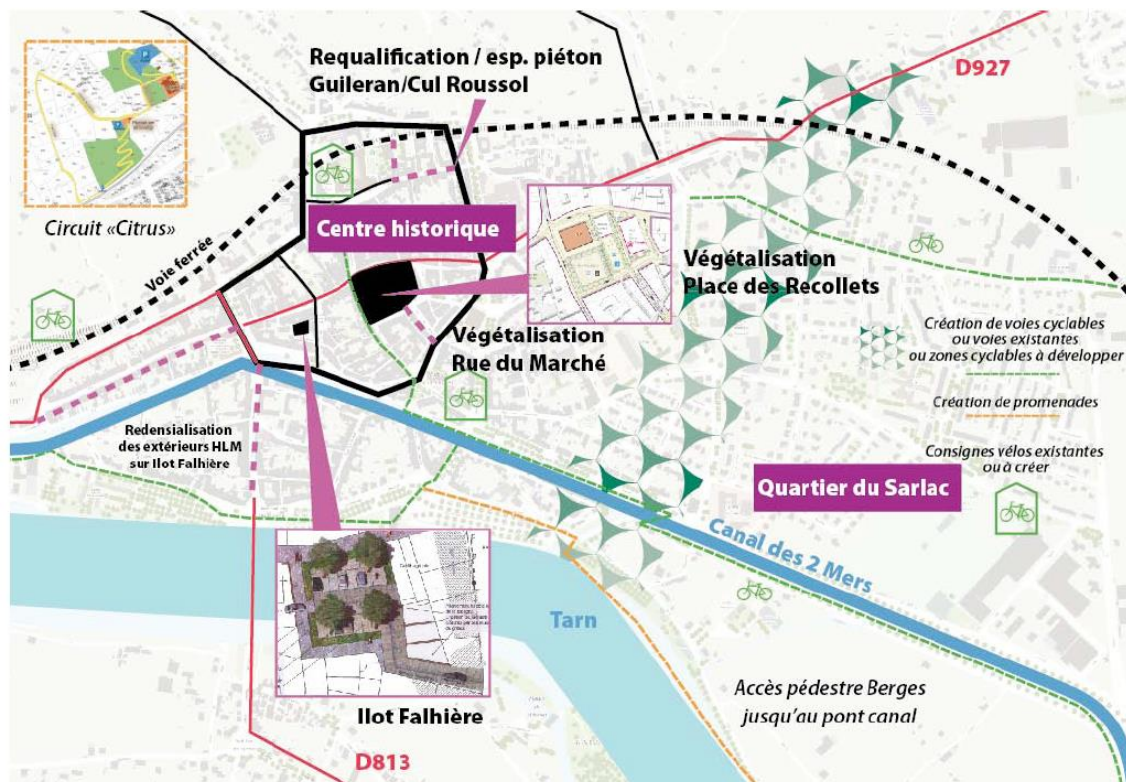
- 3 : adapter la ville aux attentes de demain
- 4 : créer / renforcer les équipements publics pour attirer des populations plus jeunes







Mme CANCE : Sur l'ensemble des secteurs urbains, comment prépare-t-on la Ville aux exigences des habitants du futur par un travail sur les parkings donc un projet sur la côte st Laurent avec 200 à 300 places de parking à proximité de l'Abbaye, un travail sur les 4 entrées de ville : Côté Lafrançaise par exemple, côte de Landerose, la ville a acquis des maisons réduisant l'accès à cette côte de Landerose débouchant vers Bourg de Visa, l'idée étant d'aérer et sécuriser ce carrefour. Sur la rue du pont, un travail de végétalisation de cette rue et un élargissement des trottoirs qui sont aujourd'hui dangereux (une poussette ne pouvant passer aujourd'hui), c'est une entrée de ville très fréquentée, environ 10 000 véhicules par jour à cet endroit souffrant de difficulté d'humidité récurrente altérant beaucoup les façades, il y a donc des actions de végétalisation le long des murs qui pourraient être envisagées pour masquer cette problématique. Enfin une réglementation du cabinet d'urbanisme, très souvent soulevé par la DDT, la résidentialisation de la rue Gambetta c'est-à-dire qu'aujourd'hui elle est à sens unique, le trafic est très rapide sur cette route d'où la dangerosité. L'idée serait donc de détourner l'axe principal sur la rue Chabrié et reverdir, ralentir et apaiser la circulation sur cet axe afin de valoriser l'habitat qui a très clairement bénéficié de l'OPAH et qui est un quartier de mixité sociale retrouvée. C'est un cas très positif pour la ville qui montre que, par l'action publique, un quartier pouvant souffrir de certains défauts, a pu modifier son visage sur les aménagements urbains.



carte aménagements urbains/végétalisations des espaces / modes doux



Mme CANCE : l'ilôt Falhières juste derrière la poste, sera aménagé sur du court terme, végétalisation de la place des récollets qui sera issue d'étude de la consultation citoyenne, la rue du marché est en court d'aménagement, les arbres ne sont pas plantés mais il y a la terre. Cette végétalisation a été le fruit de la consultation des commerçants. Il y a eu suppression d'une place de parking. Requalification de l'espace piéton autour de la zone Guileran et l'espace cul Roussol qui se trouve derrière l'hostellerie Ste Foy. Un travail a été fait autour des circulations. La rue du Sarlac a été aménagée d'une piste cyclable, un réseau bien en place autour du canal des 2 mers. L'idée est de renforcer le réseau des randonnées pédestres, des petites randonnées, petites promenades dans la ville par exemple aller jusqu'au pont canal qui est un actif touristique et aussi un lieu de visite important pour les moissagais, aujourd'hui c'est un sentier qui existait avant mais n'est plus praticable depuis la tempête de 2004 cela permet un cheminement apaisé pour une famille plutôt que de prendre la route de Rhodes, où les voitures circulent très vite. D'autres promenades sont à valoriser, le chantier Citrus qui a été mis en place il y a deux ans, il faut des éléments de communication. Des petites randonnées sur les côteaux offrant de très beaux points de vue. C'est à développer avec les associations de randonnée sur le territoire qui font partie de la qualité de vie d'une ville qui a le mérite d'offrir des paysages très variés, c'est une chance assez extraordinaire.

### 3 : Adapter la ville aux attentes de demain

- **Tiers lieux** (8 bureaux d'ici 2020 ; portage TdC)
- **FabLab Solidaire** (associatif) tourné vers les artisans
- **Fibre** (plan départemental)
- **Mobilité** (train / transport à la demande, déplacement doux)
- **Réchauffement climatique** : végétalisation des espaces publics (cf rue du Marché + place des Recollets), rénovation thermique des bâtiments publics + aides pour les privés (OPAH-RU)
- **Vieillesse de la population** = maintenir l'offre santé et service



Mme CANCE : Les apports de demain, c'est aussi s'adapter aux nouveaux modes de travail et ainsi le tiers lieu offrira 8 bureaux d'ici 2020, des salles de réunion seront aussi disponibles, un FabLab solidaire qui prend place dans ce même Centre culturel animé par MAJ et tourné vers les artisans. **FabLab** ce sont des ateliers possédant des machines numériques comme des imprimantes 3D, des découpeuses plastiques, des

graveurs. Le principe est de mettre à disposition des artisans ces outils pour qu'ils puissent innover. La fibre qui se déploie au niveau départemental, il est important d'avoir une couverture totale sur le territoire car c'est la condition sine qua non pour le télétravail. Il faut toujours être très vigilant sur l'offre de mobilité collective et le train, est très stratégique et un atout formidable pour la ville de Moissac. Le transport à la demande notamment vers les seniors qui a été déjà bien déployé et qui rencontre déjà un vif succès (via les déplacements doux notamment entre Castel et Moissac), répondre au réchauffement climatique par la végétalisation, la rénovation thermique des bâtiments publics qui bénéficient d'un plan de déploiement pluriannuel et des aides financières pour les particuliers au sein de l'OPAHRU et répondre enfin au besoin du vieillissement de la population, c'est maintenir l'offre de santé et de service sur le territoire.

## Ex – axe 3 : Maison de Santé Publique

- **Objet : pôle de médecine libérale**
- anticiper les futurs départs en retraite des généralistes en mettant en place des conditions d'accueil favorables aux nouveaux praticiens
- **Partenaires potentiellement concernés :**  
Partenariat technique : association des professionnels de santé porteurs du projet
- Partenariat financier :
- *ARS, CPAM, DETR, CCTC, et Mairie de Moissac* = cède du foncier



Mme CANCE : Ce qui permet d'enchaîner sur un projet phare, une maison de santé pluridisciplinaire, un point de médecine libérale qui ne sera pas l'hôpital et qui permet d'anticiper les futurs départs à la retraite des généralistes en regroupant les praticiens comme des infirmiers, des kinésithérapeutes et des médecins. Les partenaires concernés sur le plan technique, les professionnels de santé, les porteurs de projet ; sur le plan financier aujourd'hui, ce pôle est considéré comme une activité économique, elle relève donc de la communauté de communes mais l'ARS est partie prenante, l'assurance maladie également, l'Etat par la DETR et la Mairie de Moissac pourrait céder du foncier à condition qu'elle le possède, la question étant de savoir où sera l'implantation de cette maison en fonction du nombre de professionnels intéressés, du cahier des charges et du PPRI (qui est très contraignant pour la ville).

## Traduction stratégique

### Sur le périmètre centre historique :

- 1 : Résorber l'habitat dégradé en centre-ville – et adapter l'habitat à la demande
- 2 : Renforcer la vocation du Centre-Ville comme polarité commerciale et touristique

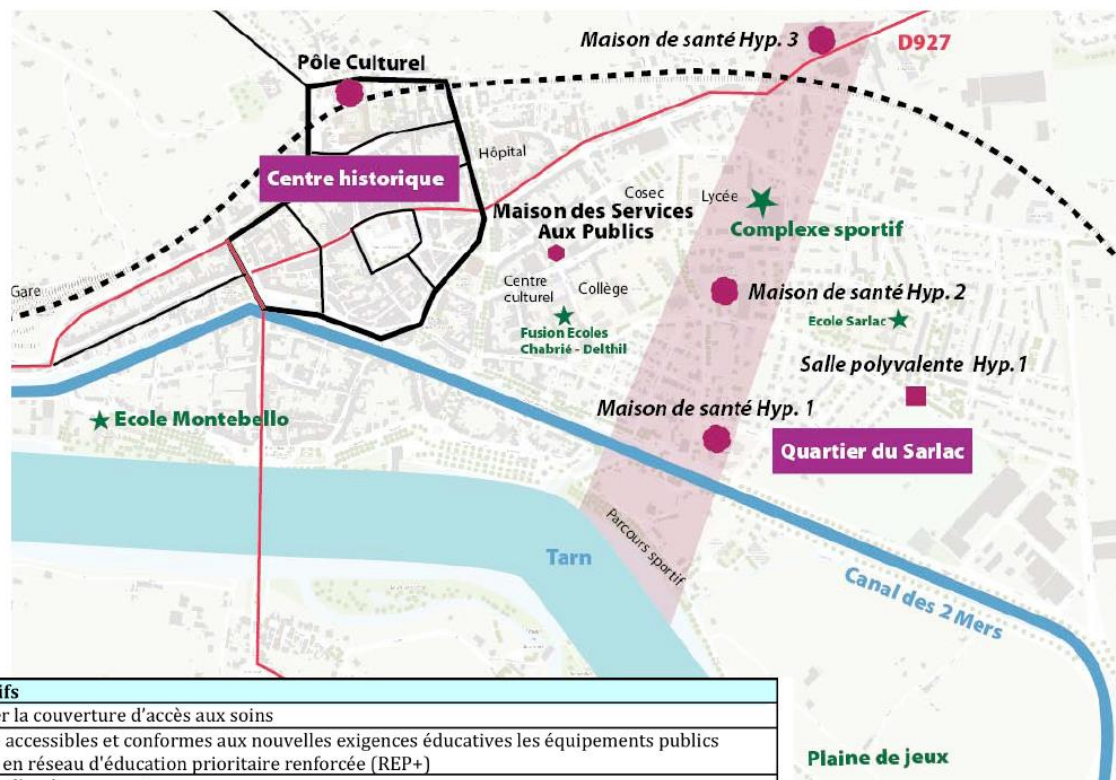
### Sur l'ensemble des secteurs urbains :

- 3 : adapter la ville aux attentes de demain
- 4 : créer / renforcer les équipements publics pour attirer des populations plus jeunes



Mme CANCE : Le 4ème axe et dernier axe est de renforcer les équipements publics pour les populations les plus jeunes, à destination des familles.





| Objectifs                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assurer la couverture d'accès aux soins                                                                                                               |
| Rendre accessibles et conformes aux nouvelles exigences éducatives les équipements publics situées en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) |
| Faciliter l'accès aux services                                                                                                                        |
| Améliorer la performance énergétique des équipements pour un confort renforcé à coût et empreinte carbone maîtrisés                                   |
| Développer les infrastructures dédiées aux loisirs                                                                                                    |



Mme CANCE : reprend l'axe du possible positionnement de la maison de santé pluridisciplinaire entre les 2 QPV sachant que la contrainte du QPV est forte. En termes d'équipements, on voit des équipements sportifs qui seraient positionnés à proximité du lycée pour pouvoir bénéficier de cofinancements région à une hauteur importante. La maison des services aux publics qui est en place actuellement sur la MES, et en cours de déploiement. Un pôle culturel sur du plus long terme autour des activités de la bibliothèque/ médiathèque et du service du patrimoine à proximité de l'office du Tourisme intercommunal. Des actions autour du dédoublement des classes pour l'école Montebello qui est en cours. Sur le quartier du Sarlac, une salle polyvalente avec un positionnement répondant à une demande des habitants. Une plaine de jeux à positionner dans le futur en fonction des différentes contraintes PPRI. En résumé des infrastructures dédiées aux loisirs qui sont à développer pour attirer les familles.

## 4 : créer / renforcer les équipements publics pour attirer des populations plus jeunes



Piscine de rivière

investissement  
éligible  
LEADER

Création d'un relais d'assistantes maternelles intercommunal

Création d'un centre aquatique intercommunal

Extension de l'école Montebello (doublement de classe)

>2022

Création d'un pôle culturel (médiathèque + centre d'art roman)

Création d'un complexe sportif

Création d'une plaine de jeux



Mme CANCE : un relais d'assistantes maternelles intercommunal itinérant est en place. La création d'un centre aquatique intercommunal qui est mentionné dans le dossier bourg centre mais non développé car cet équipement se trouve sur la commune de Castelsarrasin, on ne fait donc pas de fiche action, même si c'est un équipement dont bénéficiera la commune de Moissac en tant que tel. Une piscine de rivière nécessitant une étude pointue car il s'agit d'un équipement complexe à la mise en œuvre. Sur du plus long terme, un pôle culturel, un complexe sportif et une plaine de jeux.

### Ex – axe 4 : Maison de Services Aux Publics

- **Objet : Développement d'un service public d'information et d'accès aux droits ; lutte contre la fracture numérique**
- Partenariat technique : associations locales, partenaires (CPAM, CAF, CARSAT...)
- Partenariat financier : **Caisse des Dépôts, Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat (FNADT)**
- = 100 k€ à la MES



Mme CANCE : La maison de service au public rassemble un certain nombre d'associations, la CAF, la caisse d'assurance maladie, la caisse des retraites et elle bénéficiera d'un partenariat financier avec la caisse des dépôts, la Région, le Département et l'Etat. En termes de fonctionnement cela correspond à 100 000 € pour la maison de l'emploi et de la solidarité.

# Réponses 2019-2021 aux enjeux

## Seniors

- Création Maison de Santé Publique / maintien hôpital
- 2 programmes (22 logements T1/T2 accessibles)
- Densité des services et commerces en hyper-centre

## Actifs

- Actions dév. éco (territoire/ville/consulaires)
- Étude pour créer des habitats avec petits jardins privatifs avec Valorisation de l'habitat « maison de ville »
- Renforcement des équipements structurants pour les enfants (relais assistantes maternelles, rénovation écoles, piscine)

## Jeune couple sans enfants

- Maintenir l'offre loisirs/culture
- Valorisation de l'habitat « maison de ville »
- Offrir un volet Entertainment



Mme CANCE : De manière synthétique, quelles sont sur le court terme les réponses aux enjeux de développement démographique par rapport aux différentes cibles :

- Aux seniors : la maison de santé pluridisciplinaire et le maintien de l'hôpital, le programme de logement et un resserrement des services et des commerces en hyper centre avec une politique de parking adaptée.
- Pour les actifs, l'emploi est une donnée importante pour envisager de venir d'installer sur le territoire, mais globalement c'est une compétence intercommunale donc le service développement économique de l'intercommunalité est à la manœuvre reliée par d'autres actions sur le commerce de centre-ville. Il est nécessaire de réaliser une étude pour créer des petits habitats avec des petits jardins privatifs. Cela est une demande récurrente relayée par les agences immobilières ou les notaires, il y a des demandes mais pas de produits en face, il faut donc l'offre correspondante. Et renforcer les équipements pour les enfants et travailler sur le long terme. Anticiper l'offre pour les assistantes maternelles et les médecins généralistes car il va y avoir beaucoup de départs à la retraite sur cette population d'accompagnement à l'enfance il faut donc faire preuve de beaucoup de vigilance.
- Pour les jeunes couples sans enfants il y a de vrais challenges, l'exigence sur cette cible est importante vis-à-vis de l'offre de divertissement, c'est un point faible de Moissac car la ville manque d'escape Game, de bowling, de bars le soir... La commune consulte pour voir ce qu'il est possible de faire mais cela n'est pas toujours compatible avec la vie de centre-ville, il y a des conflits d'usage à gérer. La ville a un point faible en matière d'offre de loisirs. Il y a de véritables opportunités pour peupler les maisons de ville et les besoins en espace vert pour cette population est moins importante vu l'absence d'enfant dans les débuts de vie à deux, ce qui peut amener à privilégier les maisons de ville.

M. CALVI : Demande qui a fait ce dossier ?

M. Le Maire : Précise qu'il s'agit d'un travail collectif et que c'est un dossier élaboré de façon collective, élus, techniciens en lien avec les structures abordées, le Département, l'Etat via la DDT.

M. CALVI : Regrette que la commission économique n'y ait pas participé et que cela aurait été l'occasion que cette commission soit utilisée, n'ayant même pas été appelé il note que cela ne sert à rien de faire une commission avec eux.

Il remarque qu'il n'y a rien dans le dossier sur la partie « immigration » qui est pourtant un grand mal de Moissac, il ne faut pas en parler car cela fait « raciste » mais ce n'est pas le cas. Il trouve qu'il y a un gros problème d'immigration massive sur la ville, provoquant une fuite des moissagais, il a déjà posé la question mais on avait refusé d'en parler en conseil municipal, il souhaite donc le redire. Tant que cette partie n'est pas traitée, il y aura toujours un sentiment d'insécurité dans le centre-ville qu'il soit justifié ou non. Il parle par exemple d'envisager le cas d'un médiateur de rue.

M. Le Maire : Lui signifie qu'il y en a déjà.



Mme ESQUIEU : Dit qu'en tant qu'élue, elle a le droit d'en être informée.

M. CALVI : Souhaite savoir de qui il s'agit ?

M. Le Maire : Répond que ce sont des personnes recrutées pour remplir ce rôle de médiateur en lien avec la politique de la ville depuis la signature du contrat de ville. Il était prévu dans ce contrat le recrutement de médiateurs qui sont financés par l'Etat. Ce sont des contrats liés avec la durée du contrat de ville et pouvant être renouvelés avec celui-ci.

La politique d'immigration il veut bien en discuter, mais c'est un problème qui n'est pas géré par les collectivités locales. Elle est liée à plusieurs facteurs dépendants plus malheureusement des mesures prises à la fois par l'Etat et par la Communauté Européenne que ce qui peut être de leur responsabilité directe. Il y a de choses à faire pour les gens venant chercher du travail dans ces contrées car il faut savoir pourquoi il y a de l'immigration. Il y a de l'immigration car il y a un besoin de main d'œuvre peu qualifiée qui n'est pas totalement satisfait, pour travailler dans ce qui est la richesse de ce département, c'est-à-dire l'arboriculture. Il est possible de beaucoup discuter pour savoir comment amener les gens à aller aider les producteurs à valoriser leurs récoltes, beaucoup de produits se sont perdus dans les vergers faute de main d'œuvre suffisante cette année. L'idéal serait que tout soit fait localement avec des habitants des territoires mais ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Ensuite il ne faut pas oublier que Moissac a connu, au cours de son histoire récente, l'arrivée de gens venant d'Italie, d'Espagne, et du Maghreb à une certaine période, c'est maintenant d'autres régions des pays de l'Est car l'ouverture sur la Communauté Européenne s'est élargie mais c'est un autre débat, ce n'est pas la responsabilité directe des communes. Il faut ensuite gérer le problème quand il existe c'est-à-dire gérer l'habitat et tout ce qui a été dit durant la lecture du projet, sur l'aménagement, l'amélioration de l'habitat, la suppression des habitats indignes, le contrôle des loyers. Cela rentre aussi dans l'offre qui est faite aux différentes populations y compris celles évoquées qui est de s'intégrer dans un tissu urbain permettant une meilleure coexistence entre les gens qui arrivent d'ailleurs et sont quelque fois aussi des gens venus d'ailleurs, des réflexions curieuses ont lieu sur ce sujet. Ces difficultés, même si la commune tente d'y répondre, ne sont pas de la responsabilité directe des collectivités territoriales, les communes doivent assumer ce qui leur arrive, et tenter de le gérer au mieux et il leur arrive parfois de demander l'aide de l'Etat et ce n'est pas toujours facile de l'obtenir rapidement, Moissac en a fait l'expérience.

M. CALVI : Avec 20% de chômeurs à Moissac, la problématique est qu'il ne fera jamais bon vivre et venir s'y installer. Quand il entend que l'on souhaite y faire venir des jeunes, des familles, il se dit que des familles on les fait venir à Montbartier en claquant des doigts car il y a du travail à 3km alors qu'à Moissac avec 20 % de chômage ce n'est pas une ville qui attire. On y vient soit forcé ou car on y possède déjà un emploi mais la problématique est qu'on n'y viendra pas pour aller retravailler à Agen ou à Montauban. La problématique n°1 est ce taux de chômage qui est une catastrophe, il y a un véritable manque d'emplois sur la commune.

M. Le Maire : Répond que la vision qu'il faut avoir pour l'avenir c'est d'utiliser les compétences territoriales au sens plus large, si des communautés de communes ont été créées c'est aussi pour ce que ces communautés offrent, elles permettent d'offrir un potentiel économique. D'ailleurs, l'économie est devenue la responsabilité des communautés de communes sur un plan administratif et réglementaire. Pour prendre l'exemple de Moissac, pour offrir plus d'emploi sur une ville comme celle-ci, il faut que le développement des emplois se fasse sur des emplois tertiaires dans le centre-ville, soit il faut tenter d'implanter des activités complémentaires en périphérie sur les zones susceptibles de les héberger. C'est là que réside toute la difficulté, en regardant les zones qui existent, elles ne sont peut-être pas totalement mais néanmoins quasi remplies pour les activités artisanales ou industrielles. Les autres ne le sont pas totalement mais le potentiel n'y est pas non plus car ils sont totalement bloqués par les contingences du PPRI. Par contre, sur la communauté de communes il existe des zones devenues intercommunales dont le bénéfice de la fiscalité revient à l'intercommunalité donc à l'ensemble des communes qui y participent et qui peuvent offrir des emplois et ces emplois permettent aussi aux gens qui ont un emploi sur le territoire de la communauté de communes de venir s'installer à Moissac. Il y a un exemple assez particulier avec les militaires du régiment installé à Castelsarrasin et notamment des cadres qui viennent habiter à Moissac. Exemple anecdotique mais il faut jouer le jeu de l'intercommunalité car c'est elle qui a la responsabilité économique aujourd'hui et c'est elle qui peut créer l'appel pour d'autres population car dans cette grande zone soit on vit dans les côtes soit sans la vallée qui est inondable, ce qui est une contrainte, M. Le Maire précise qu'il tente de l'aménager dans les meilleures conditions mais toutes les zones protégées ont été vendues il y a peu.

M. CALVI : Est étonné qu'il y ait peu de chiffres globalement sur les actions dans ce dossier.

M. Le Maire : Stipule que les chiffres viennent au fur et à mesure de la réalisation des choses, des études. Chaque projet demandera en fonction de sa mise en route, un chiffre plus approfondi. Cependant, il est possible de se référer au contenu présenté, il y a sur certains axes des chiffres plus précis. Cela permet de ne pas donner des chiffres définitifs sur des projets qui sont en cours de construction définitive.

Mme VALETTE : Ajoute que c'est stipulé qu'il s'agit d'un contrat-cadre.

M. Le Maire : Précise que c'est un contrat-cadre et non un catalogue de projets en cours d'élaboration et



définitivement fixés.

M. ANDRAL : Ajoute que M. CALVI a oublié de dire que dans les 20 % de chômage sont inclus les saisonniers de Moissac.

M. Le Maire : Continue en disant que c'est une façon de calculer qui est particulière, l'emploi à Moissac est très saisonnier y compris dans les établissements à demeure. Les coopératives agricoles emploient des gens de façon intermittente et saisonnière même si ce sont souvent des gens régulièrement réemployés. Cela pénalise beaucoup le calcul de l'emploi sur la collectivité, mais cela est lié au type d'économie qu'il y a autour de l'arboriculture qui est certes une richesse mais n'a pas la même pérennité dans le temps et sur la durée qu'une activité industrielle classique. Il existe quand même, un certain nombre d'entreprises qui fonctionnent bien et ont une activité soutenue et même parfois des difficultés à faire face.

M. CALVI : Tient à souligner que M. Le Maire avait eu un projet de dossier en janvier 2016 qu'il avait refusé et là il y a des points qui ressortent comme la numérisation des commerçants et il trouve dommage d'avoir perdu 4 ou 5 ans.

M. Le Maire : Ne se rappelle pas d'avoir refusé ces choses-là mais si M. CALVI le dit c'est qu'il a plus de mémoire que lui.

M. CALVI : Dit qu'il lui semble qu'il s'agissait du dossier FISAC qu'il lui avait remis. Ils en ont souvent parlé mais ils ont perdu 4 ou 5 ans. Il voit des choses qui ressortent maintenant, chiffrées et pas chiffrées. Des choses ne lui semblent pas cohérentes dans ce dossier. Et il trouve dommage que des solutions aient été proposées en janvier 2016 et refusées par M. Le Maire et qu'elles ressortent maintenant. Cela fait 4 ou 5 ans de perdu.

M. Le Maire : Répond qu'il s'agit de son opinion et qu'il ne fera aucun commentaire.

M. CAYLA : Dit qu'en voyant le powerpoint, à propos de la maison de santé, certes il y a des contraintes d'espaces disponibles, mais il a le sentiment que plus une maison de santé est proche du centre-ville plus les gens convergent vers ce centre, et là ils sont sur des territoires potentiels qui sont entre le cœur de ville et les grandes surfaces.

M. Le Maire : Précise qu'elles sont surtout situées entre les deux quartiers politique de la ville, ce n'est pas loin du centre, les propositions faites ne sont pas encore validées pour des raisons de contraintes administratives et du PPRI. Elles sont à égales distances entre le quartier du Sarlac et le quartier centre-ville. Il y a une tranche de population importante au Sarlac ayant besoin de pouvoir être drainé par un tel établissement. La réflexion doit se faire aussi dans ce but-là. Il y a aussi une chose importante à considérer et à ne pas oublier, c'est que pour ce genre de structure, il faut envisager des locaux facilement accessibles, pas trop loin des gens susceptibles d'y avoir recours dans les deux quartiers et au cours de laquelle on puisse installer un stationnement suffisamment important. Le stationnement étant un éternel problème surtout dans l'implantation d'un établissement de ce genre. Des questions ont été posées au service de la DDT qui fera un courrier pour répondre de façon plus formelle, la grande question étant le positionnement de ce genre de structure qui sont des établissements recevant du public avec des contraintes du PPRI qui sont extrêmement lourdes et contraignantes.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes du contrat cadre Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la commune de Moissac, joint en annexe à la présente délibération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat Bourgs-Centres avec la Région, le Conseil Départemental du Tarn et Garonne, le PETR Garonne-Quercy-Gascogne et la Communauté de Communes Terres des Confluences.

# DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOISSAC DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

02 – 03 décembre 2019

## ***2. Election des représentants de la Commune au Syndicat Mixte Eaux Confluences***

Rapporteur : Monsieur Le MAIRE.

**Vu** l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale.

**Considérant** la délibération n°2 du 3 septembre 2019 relative à la décision du SIEPA Moissac-Lizac d'adhérer au Syndicat des eaux de la Région de Castelsarrasin pour les compétences « eau potable - assainissement collectif - eaux pluviales (limitée au réseau unitaire qui entraîne une gestion commune de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales pour des motifs techniques notamment de patrimoine commun)», avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**Considérant** l'approbation des communes de Moissac et Lizac par délibération respective n°29 du 26 septembre 2019 et n°39 du 18 septembre 2019,

**Considérant** l'acceptation de cette demande d'adhésion par le syndicat des eaux de la région de Castelsarrasin par délibération en date du 14 octobre 2019 et de ses communes membres,

**Considérant** que l'arrêté préfectoral concernant le statut du Syndicat Mixte Eaux Confluences (ex syndicat de la région de Castelsarrasin) est en cours de signature,

Il est procédé à l'élection des six délégués syndicaux par les Conseillers municipaux de la Commune de Moissac, au scrutin secret uninominal poste de délégué par poste de délégué à la majorité absolue engendrant autant de scrutins que de postes de délégués à pourvoir.

### **Se porte candidat : Monsieur Jean-Michel HENRYOT**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

|  |    |
|--|----|
|  | 26 |
|  | 0  |
|  | 26 |
|  | 14 |

A obtenu :

M. Jean-Michel HENRYOT

26 VOIX

M. Jean-Michel HENRYOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué.

### **Se porte candidate : Madame Colette ROLLET**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

|    |
|----|
| 25 |
| 0  |
| 25 |
| 14 |

A obtenu :

Mme Colette ROLLET

25 VOIX

Madame Colette ROLLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée déléguée.

**Se porte candidate : Madame Christine HEMERY**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

|    |
|----|
| 25 |
| 0  |
| 25 |
| 14 |

A obtenu :

Mme Christine HEMERY

25 VOIX

Madame Christine HEMERY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée déléguée.

**Se porte candidat : Monsieur Robert GOZZO**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

|    |
|----|
| 25 |
| 0  |
| 25 |
| 14 |

A obtenu :

M. Robert GOZZO

25 VOIX

Monsieur Robert GOZZO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué.

### **Se porte candidat : Monsieur Jérôme VALETTE**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

25

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral

0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

25

Majorité absolue

14

A obtenu :

M. Jérôme VALETTE

25 VOIX

Monsieur Jérôme VALETTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué.

### **Se porte candidat : Monsieur Maurice ANDRAL**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote.

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

25

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral

0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

25

Majorité absolue

14

A obtenu :

M. Maurice ANDRAL

25 VOIX

Monsieur Maurice ANDRAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué.

L'élection a donné les résultats ci-après :

### **DELEGUES**

M. JEAN-MICHEL HENRYOT

MME COLETTE ROLLET

MME CHRISTINE HEMERY

M. ROBERT GOZZO

M. JEROME VALETTE

M. MAURICE ANDRAL



**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'élection de M. Jean-Michel HENRYOT, Maire représentant de la Commune de Moissac au Syndicat Mixte Eaux Confluences.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 25 voix pour et 1 abstention de vote**

**APPROUVE** l'élection de Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, M. Robert GOZZO, M. Jérôme VALETTE, M. Maurice ANDRAL, conseillers municipaux représentant de la Commune de Moissac au Syndicat Mixte Eaux Confluences.

**La séance s'est terminée à 19h45.**